COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NIMES METROPOLE

Mairie de :
SAINTE ANASTASIE
110 Rue de l'Hôtel de Ville
30190 Sainte Anastasie
Tél : 04.66.81.01.58

Chargé d'étude :
ADELE SFI URBANISME
434 rue Etienne Lenoir
30900 Nîmes
Tél : 04.66.64.01.74
E-mail :
adele-sfi@adelesfi.fr

Plan cadastral, source : DGFIP-2019/DGFIP-CC44
Droits de l'Etat réservés ®

Système de coordonnées : RGF93 - Projection Lambert 93

Avec le concours de :
SPI GRAPHIC
Société de services
Plans Informatisés
Tél : 04.67.12.04.63
Mobile : 06.99.04.58.30
E-mail :
spi.graphic@wanadoo.fr

6,2,b

Ref : sta228plu19sup_d10p
14 janvier 2020

Commune de Sainte Anastasie

Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.)

Plan des servitudes d'utilité publique

Echelle : 1/10000ème

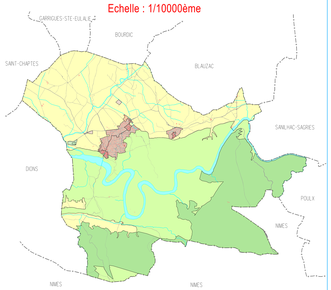

Approbation du POS : DCM du 25 février 1994 (abrogé le 27 mars 2017)
Prescription de la révision du POS et élaboration du PLU : DCM du 4 mars 2009 et du 9 février 2017
Débat PADD : DCM du 17 avril 2019
Arrêt du projet de PLU : DCM du 19 juillet 2019
Approbation du PLU : DCM du 4 février 2020

Tracé des servitudes indicatif. Se référer aux documents élaborés par les organismes prescripteurs.

LEGENDE

TABLEAU RECAPITULATIF DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE
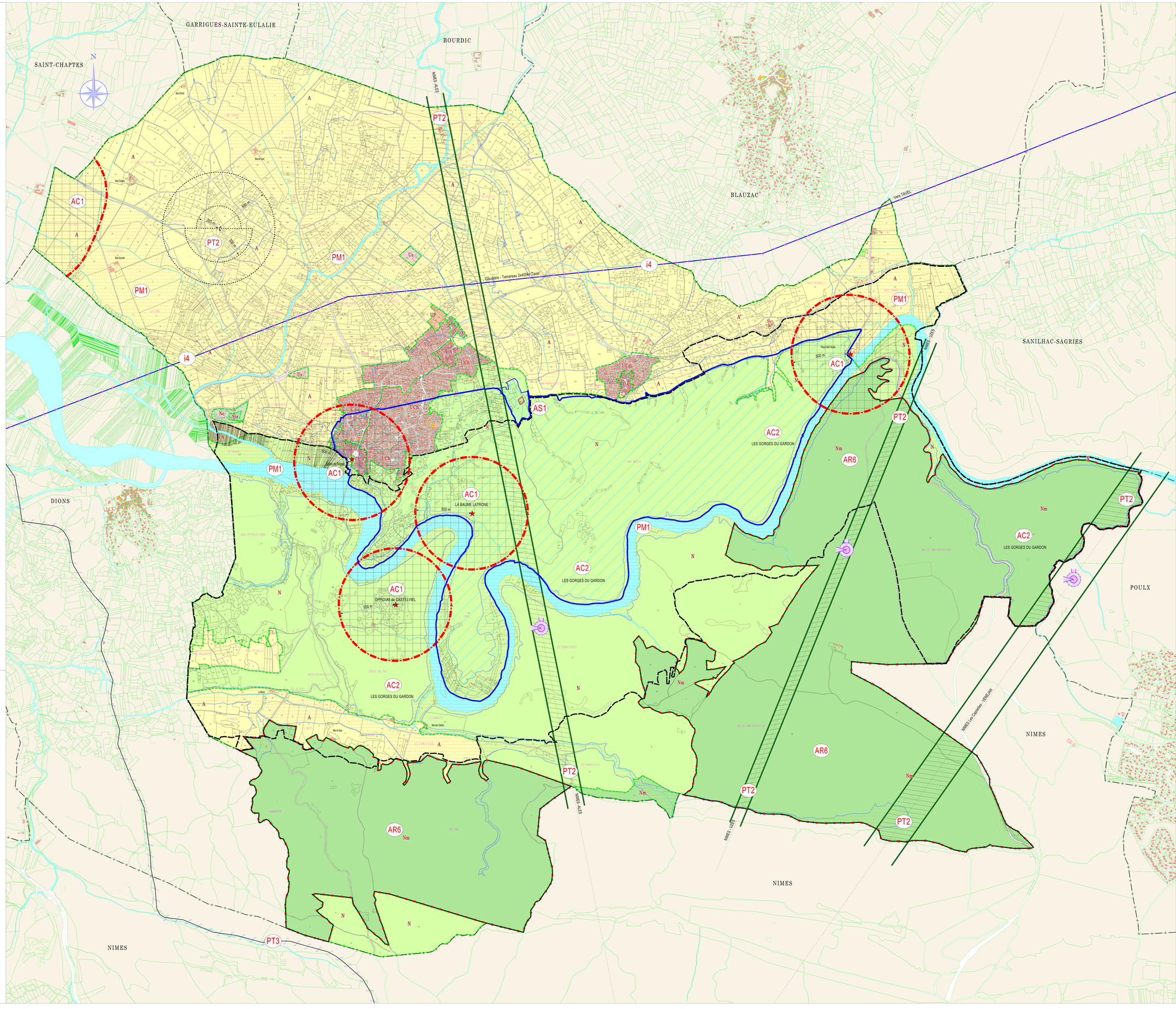
SYMBOLE ET REPRESENTATION GRAPHIQUE	CODES ALPHANUMERIQUES ET CATEGORIES DE SERVITUDES	NATURE ET DESCRIPTION
AC1	AC1 – Monuments historiques. Servitudes de protection des monuments historiques classés ou inscrits (monuments inscrits à l'inventaire des M.H.)	• Grotte préhistorique de Lalbaume Latrone, Classé MH le 19.05.1941 • Oppidum de Castelviel, inscrit MH le 20.12.1979 • Ancien Prieuré St Nicolas de Campagnac, inscrit MH le 05.02.1987 • Eglise de Rousan, inscrit MH le 16.03.2005
AC2	AC2 – Sites et Monuments Naturels Protection des sites classés ou inscrits	Site classé des gorges du Gardon, Pont du Gard et garrigues Nîmoises; Décret ministériel du 23/08/2013
AS1	AS1 Servitudes attachées à la protection des eaux potables	Forage de La Combe Saint-Adournin Périmètres de protection immédiate et rapprochée, DUP du 12/07/1999 modifiée par l'arrêté du17/02/2004
AS1	AS1 Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables	Forage de La Combe Saint-Adournin Périmètre de protection éloignée. DUP du 12/07/1999 modifiée par l'arrêté du 17/02/2004
i4	i4 –Electricité Servitudes relatives à l'établissement des cables électriques	Ligne aérienne 400 000 volts 2 circuits TAMARIEU–TAVEL 1 et 2
T7	T7 – Circulation aérienne Servitudes établie à l'extérieur des zones de dégagement	Arrêté interministériel du 25/07/1990 relatif aux installations dont l'établissement à l'extérieur des zones grevées de servitudes aéronotiques de dégagement (T5) est soumis à autorisation
PT2	PT2 – Télécommunications Servitudes de protection des centres de réception radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques	Liaison hertzienne tronçon : BHOLZET LES ALES / MONT BOUQUET n°ANFR 030014070 – NIMES/ CAPITELLES n°ANFR 030014063 – Décret du 18/03/2008 Liaison hertzienne tronçon : NIMES/CAPITELLES n°ANFR 030022000 – VENERAND/AMBRIEN ET DARBOUSSIER n°ANFR 030022024, Décret du 16/08/1989
PT3	PT3 – Télécommunications Servitudes attachées aux réseaux de télécommunication	Artère souterraine de télécommunications par fibres optiques F427 NIMES/ALES Arrêté de DUP du 19/04/1995
AR6	AR6 – Défense Nationale Servitudes pour l'exécution des exercices de tir, marches manoeuvres ou opérations d'ensemble	Décision du DCG du 29/04/1975
PM1	PM1 – Risques naturels Plans de prévention des risques naturels prévisibles.	PPRi communal approuvé le 16/09/2016